



Conseil Communautaire du 12 mars 2014

Yèvres – salle récréative

L'an deux mil quatorze, le 12 mars, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à Yèvres – salle récréative - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE.

Ouverture de la séance par Monsieur RESTEGUE.

Remercie Monsieur DOUSSET, Maire de la commune d'Yèvres, pour son accueil et les membres du Conseil Communautaire pour leur présence.

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2014 n'amène pas d'observation.

Monsieur le Président sollicite l'Assemblée pour 5 additifs à l'ordre du jour prévu.

A savoir.

1 - Bibliothèques Intercommunales

- Unverre : équipement du local dédié aux actions et missions de la bibliothèque. Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil général (FDAIC)
- Chapelle-Royale : gestion de la structure par une « bibliothécaire bénévole ». Réouverture au public : modification des horaires.

2 - Dispositif Perche-Ambition : demandes de subvention : 2 dossiers

3 - SEGILOG : reconduction du contrat « acquisition de logiciels et prestations de services »

4 - Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique : convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les additifs à l'ordre du jour, tels que présentés.

Ordre du jour

A – FINANCES

Comptes administratifs 2013

Rappel

Les comptes administratifs de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, élaborés par Monsieur le Président, retracent la situation financière de la collectivité. A savoir : résultat de l'exécution des budgets votés par le Conseil Communautaire.

1 – Comptes administratifs – budget principal et annexes 2013

Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, fait part des bilans financiers étudiés lors de la Commission des Finances de la CDC, et expose à l'Assemblée intercommunale les conditions d'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2013.

Après avoir entendu son exposé, et en avoir délibéré (Monsieur le Président ayant quitté la séance, et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur André BRAULT - maire de DAMPIERRE-SOUS-BROU, délégué communautaire - conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales),

Le Conseil Communautaire, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les comptes administratifs du budget principal, et des budgets annexes - exercice 2013 - lesquels se résument ainsi :

Compte administratif – budget principal 2013.

Section de fonctionnement : recettes et dépenses budgétisées : 5 523 350.00 €

Recettes réalisées : 5 445 892.61 €

Dépenses réalisées : 5 338 411.97 €

Excédent de fonctionnement : 107 480.64 €.

Ce montant sera affecté au budget principal 2014, en recettes de fonctionnement, chapitre 002.

Section d'investissement : recettes et dépenses budgétisées : 2 599 973.00 €

Recettes réalisées : 1 216 335.56 €

Dépenses réalisées : 1 211 314.93 €

Excédent d'investissement : 5 020.63 €. Ce montant sera affecté au budget principal, en recettes d'investissement, chapitre 001.

Compte administratif – budget annexe « Villoiseau – 1^{ère} tranche »

Section de fonctionnement : recettes et dépenses budgétisées : 853 813.00 €

Recettes réalisées : 853 810.23 €

Dépenses réalisées : 853 810.23 €

Section d'investissement : recettes et dépenses budgétisées : 853 811.00 €

Recettes réalisées : 853 810.23 €

Dépenses réalisées : 853 810.23 €

Compte administratif - budget annexe « Villoiseau – 2 tranche »

Section de fonctionnement : recettes et dépenses budgétisées : 485 735.00 €

Recettes réalisées : 485 734.25 €

Dépenses réalisées : 485 734.25 €

Section d'investissement : recettes et dépenses budgétisées : 485 735.00 €

Recettes réalisées : 853 810.23 €

Dépenses réalisées : 853 810.23 €

Compte administratif - budget annexe « La Croix-Verte

Section de fonctionnement : recettes et dépenses budgétisées : 185 733.00 €

Recettes réalisées : 207 117.24 €

Dépenses réalisées : 185 732.24 €

Excédent de fonctionnement : 21 385.00 € : reporté en 002, recettes de fonctionnement, exercice 2014.

Section d'investissement : recettes et dépenses budgétisées : 185 735.00 €

Recettes réalisées : 185 734.00 €

Dépenses réalisées : 185 734.00 €

Compte administratif - budget annexe « SPANC »

Section de fonctionnement : recettes et dépenses budgétisées : 46 600.00 €

Recettes réalisées : 19 673.49 €

Dépenses réalisées : 29 480.08 €

Déficit de fonctionnement : 9 806.59 €. Montant affecté en déficit reporté sur le budget 2014, en section de fonctionnement (dépenses), article 002.

Section d'investissement : recettes et dépenses budgétisées : 2 500.00 €

Recettes réalisées : 0.00 €

Dépenses réalisées : 0.00 €

Comptes de gestion – exercice 2013 : budget principal et budgets annexes.

Après avoir constaté que les comptes de gestion 2013 sont conformes aux comptes administratifs 2013, après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, par un vote des membres présents et représentés, adopte les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur municipal, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour le même exercice.

Exercice 2014

Budget principal. Approbation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, qui présente et commente à l'Assemblée les propositions budgétaires du budget principal et des budgets annexes - l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité, le budget principal et les budgets annexes - exercice 2014 - présentés comme suit :

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 5 550 517.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	5 550 517.00		5 550 517.00
002 Résultat de fonctionnement reporté	107 481.00	011 Charges à caractère général	485 487.00
013 Atténuation des charges	65 000.00	012 Charges de personnel	1 404 000.00
70 Produits des services	140 948.00	042 Amortissements	380 000.00
73 Impôts et taxes	4 114 507.00	014 Atténuations de produits	1 541 867.00
74 dotations, subv, participations	1 122 581.00	65 Autres charges de gestion courantes	1 541 445.00
		66 Charges financières	70 000.00
		67 Charges exceptionnelles	10 000.00
		021 Virement à la section d'invest.	117 718.00

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 1 828 894.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	1 828 894.00		1 828 894.00
10 Dotations, fonds divers, réserves	150 230.00		
13 Subventions d'investissement	654 540.00	16 Remboursement capital emprunt	250 000.00
16 Emprunts	500 000.00	20 Immob. incorporelles (études, ...)	45 000.00
023 Virement de la section d'invest.	117 718.00	204 Fonds de concours versés	20 000.00
27 Autres immobilisations financières	21 385.00	21 Immobilisations corporelles	1 493 894.00
040 Opérations d'ordre entre sections	380 000.00	23 Immobilisations en cours	20 000.00
001 Excédent reporté	5 021.00		

Budget annexe – Villoseau 1^{ère} tranche . Approbation.

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 853 811.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	853 811.00		853 811.00
042 Opérations d'ordre (variation des stocks)	853 811.00	042 Opérations d'ordre (variation des stocks)	853 811.00

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 853 811.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	853 811.00		853 811.00
040 Opérations d'ordre (terrains aménagés)	853 811.00	040 Opérations d'ordre (terrains aménagés)	853 811.00

Budget annexe – Villoseau 2^e tranche. Approbation.

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 485 735.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	485 735.00		485 735.00
042 Opérations d'ordre (variation des stocks)	485 735.00	042 Opérations d'ordre (variation des stocks)	485 735.00

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 485 735.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	485 735.00		485 735.00
040 Opérations d'ordre (terrains aménagés)	485 735.00	040 Opérations d'ordre (terrains aménagés)	485 735.00

Budget annexe – La Croix-Verte. Approbation.**Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 119 378.00 €**

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	119 378.00		119 378.00
042 Opérations d'ordre (variation des stocks)	97 993.00	042 Opérations d'ordre (variation des stocks)	97 993.00
002 Résultat de fonctionnement reporté	21 385.00	6522 – Reversement au budget principal	21 385.00

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 97 993.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	97 993.00		97 993.00
040 Opérations d'ordre (terrains aménagés)	97 933.00	040 Opérations d'ordre (terrains aménagés)	97 933.00

Budget annexe – SPANC. Approbation.**Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 31 071.00 €**

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	31 071.00		31 071.00
70 Prestations de services	31 071.00	002 Déficit reporté	9 807.00
		011 Charges à caractère général	18 764.00
		012 Charges de personnel	2 500.00

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 2 500.00 €

Chapitre	Recettes en €	Chapitre	Dépenses en €
	2 500.00		2 500.00
10 Dotations, fonds divers	1 250.00	21 Immobilisations corporelles	2 500.00
13 Subventions d'investissement	1 250.00		

TEOM 2014

SICTOM Brou-Bonneval-Illiers et Nogent-le-Rotrou : fixation des taux d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014.

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire pour une décision de principe approuvant les taux qui seront arrêtés à court terme par les SICTOM, pour l'exercice 2014.

A savoir

- Un taux pour les communes concernées par le SICTOM de Nogent-le-Rotrou (Les Autels-Villevillon, La Bazoche-Gouet, Chapelle-Royale, Frazé, Luigny, Montigny-le-Chartif, Moulhard)
- Un taux pour les communes concernées par le SICTOM Brou-Bonneval-Illiers qui bénéficient d'un seul ramassage par semaine (Bullou, Dampierre-sous-Brou, Mézières-au-Perche, Mottereau et certains secteurs de Brou et Yèvres)
- Un taux pour les communes concernées par le SICTOM Brou-Bonneval-Illiers qui bénéficient de plusieurs ramassages par semaine (une partie des communes de Brou et Yèvres)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition. Une délibération sera proposée ultérieurement à l'Assemblée délibérante, pour entériner les taux d'enlèvement des ordures ménagères proposés par les SICTOM.

Fonds de concours 2014

Deux dossiers de demande de Fonds de concours ont été réceptionnés par la Communauté de Communes, dans les délais impartis et étudiés par la Commission des Finances réunie le 4 mars 2014.

1) Commune de Moulhard

Aménagement du cimetière avec agencement d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

Montant des travaux : 27 100.09 € HT.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'un Fonds de Concours (5 000.00 €), dans le cadre de la mise aux normes du cimetière pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

2) Commune de Brou

Implantation d'un panneau de signalisation sur le thème de Brou – baronnie du Perche-Gouet – sur l'autoroute A 11.

Montant prévisionnel du projet : 30 000.00 € HT

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention), approuve le versement d'un Fonds de Concours, à hauteur de 50 % du coût de l'investissement, montant plafonné à 15 000.00 €.

Bibliothèque Intercommunale d'Unverre.

1) Mise à disposition d'une salle communale. Convention.

Monsieur le Président rappelle la mise à disposition - à titre gratuit - d'un local communal d'une superficie de 60 m², situé dans l'ancienne école élémentaire d'Unverre.

Cette salle sera utilisée dans le cadre des activités culturelles inhérentes au bon fonctionnement d'une bibliothèque intercommunale (manifestations, expositions, colloques, ...).

Le Conseil Communautaire est sollicité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du local précité, entre la commune d'Unverre et la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire autorisent Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document afférent à cette opération.

2) Equipement : demande de subvention.

Monsieur le Président rappelle la mise à disposition - à titre gratuit - d'un local communal d'une superficie de 60 m² - situé dans l'ancienne école élémentaire d'Unverre, dédié aux activités culturelles inhérentes au bon fonctionnement d'une bibliothèque intercommunale.

Il fait part de la nécessité d'équiper, avant l'ouverture officielle, ces locaux en matériel spécifique et matériel informatique.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour autoriser Monsieur le Président à signer une demande de subvention auprès du Conseil général, dans le cadre du FDAIC 2014 (reliquat) et/ou 2015 (équipement réalisé par dérogation).

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire autorisent Monsieur le Président à solliciter le Conseil général, dans le cadre d'une demande de subvention (FDAIC) sur les exercices 2014 et/ou 2015.

Bibliothèque Intercommunale de Chapelle-Royale. Jours et horaires d'ouverture.

Monsieur BOUTHIER, Vice-président délégué à la Culture et Tourisme, rappelle que les élus de Chapelle-Royale pallient, actuellement, à l'absence d'une bibliothécaire.

Il informe l'Assemblée que la gestion de la bibliothèque intercommunale de Chapelle-Royale, sera effectuée, dès le 19 mars 2014, par une « bibliothécaire volontaire ».

Proposition de réouverture de la structure au public, aux jours et horaires suivants :

Les mercredis : 10 h à 12 h. ; les vendredis : 16 h 30 à 18 h.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent, les nouveaux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque intercommunale sise à Chapelle-Royale, aux jours et horaires proposés. A savoir.

Les mercredis : 10 h à 12 h. ; les vendredis : 16 h 30 à 18 h.

Dispositif Perche-Ambition (subventions aux petites entreprises).

Monsieur François MALZERT, Vice-président en charge du Développement Economique, informe l'Assemblée :

Le Comité de Pilotage, réuni le 5 mars 2014, a émis un avis favorable aux demandes de subventions « Perche-Ambition », suivantes.

Madame Marie-Catherine GAUTIER (enseigne « Assurément Femmes », sise à Brou), souhaite la modernisation de son commerce (changement de couleur de la façade, pose d'une nouvelle enseigne et de stores, éclairage de la vitrine).

Madame Nathalie BAUDIN (enseigne Styl'Nath, sise à Brou) projette la modernisation de son commerce (agrandissement du salon sur un couloir, remplacement du matériel professionnel par du matériel « moderne », pour une amélioration du confort du personnel et des clients) et la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Création d'un coin enfants.

Le Conseil Communautaire, appelé à se prononcer, accorde, à l'unanimité, les subventions suivantes :
Enseigne « Assurément Femmes », sise à Brou, représentée par Madame GAUTIER : 2 303.00 €.
Enseigne « Styl'Nath », sise à Brou, représentée par Madame BAUDIN : 3 000.00 €.

SEGILOG : reconduction du contrat.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour autoriser Monsieur le Président à signer le contrat et tout document afférent au renouvellement de la convention entre la C.D.C. du Perche-Gouet et la Société SEGILOG pour des prestations de services définies, pour une durée de 3 ans.

Prise d'effet : 15 mars 2014 ; montant actualisé : 2 820.00 €

Le Conseil Communautaire, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer tout document afférent au renouvellement – pour 3 ans - du contrat SEGILOG (logiciel : prestations de services).

Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique. Signature de la Convention quadriennale.

Déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 entre le Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique et la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention quadriennale qui a pour objet,

- l'engagement de la participation de la Communauté de Communes au programme quadriennal d'investissement arrêté par le Conseil Syndical,
- les modalités et échéanciers de versement de sa contribution.
- la durée de la convention : de la date de la signature au 30 juin 2017.

Montant de la participation de la Communauté de Communes du Perche-Gouet - exercices 2013-2016 - 248 000.00 €, sous forme de subvention étalée en annuités.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention quadriennale précitée, et tout document y afférent.

Rappel : signature de la convention-cadre : accord du Conseil Communautaire le 11 septembre 2013.

Fin de l'ordre du jour.